

## L'ASSURANCE DENTAIRE EN UN COUP D'ŒIL

FRAIS COUVERTS	ASSURANCE DENTAIRE 1	ASSURANCE DENTAIRE 2
<b>FRANCHISE</b>	Aucune	Aucune
<b>POURCENTAGE DE REMBOURSEMENT</b>		
<b>Soins de base</b>	100 %	<b>Aucune couverture, à moins d'indication contraire ci-dessous</b>
<b>Endodontie</b>	100 %	100 %
<b>Parodontie</b>	100 %	100 %
<b>Prothèses amovibles</b>	100 %	100 %
<b>Couronnes</b>	50 %	50 %
<b>Ponts</b>	50 %	50 %
<b>Incrustations en profondeur et incrustations de surface</b>	50 %	50 %
<b>Soins orthodontiques</b>	50 %	<b>Aucune couverture</b>
<b>MAXIMUMS</b>	<p>2 000 \$ par personne par année civile pour les soins de base, d'endodontie et de parodontie et pour les prothèses amovibles</p> <p>2 000 \$ par personne par année civile pour couronnes, ponts, incrustations en profondeur et incrustations de surface</p> <p>Maximum viager de 2 500 \$ par personne pour les soins orthodontiques</p>	2 000 \$ par personne par année civile pour l'ensemble des services couverts (voir ci-dessus)

## L'ASSURANCE DENTAIRE EN UN COUP D'ŒIL

FRAIS COUVERTS	ASSURANCE DENTAIRE 1	ASSURANCE DENTAIRE 2
<b>HONORAIRES</b>	Honoraires prévus dans le tarif publié à l'intention des dentistes généralistes par l'association des chirurgiens-dentistes de l'Ontario – tarif qui était en vigueur un an avant la date d'engagement des frais	Honoraires prévus dans le tarif publié à l'intention des dentistes généralistes par l'association des chirurgiens-dentistes de l'Ontario – tarif qui était en vigueur un an avant la date d'engagement des frais
<b>DÉTERMINATION PRÉALABLE DES PRESTATIONS</b>	Recommandée dans le cas des frais susceptibles de dépasser 300 \$	<b>Obligatoire</b> , car seuls les soins dentaires majeurs sont couverts
<b>SOINS DE BASE</b>	Obturations, mainteneurs d'espace pour dents primitives manquantes, fluorure, polissage, appareils devant être portés dans l'exercice d'un sport, caries, traumatismes et contrôle de la douleur  Anesthésie	<b>Aucune couverture</b>  Couverts, au besoin, lorsqu'ils sont liés à d'autres frais couverts
<b>SOINS DE BASE (suite)</b>	Extraction de dents  Examens, notamment : - examen initial - examens de rappel - examens d'urgence ou examens particuliers  Consultations d'un autre dentiste, tenons dentinaires, couronnes complètes préfabriquées	Extractions directement liées à un pont, à une couronne ou à d'autres services de prothèse  <b>Aucune couverture</b> <b>Aucune couverture</b> <b>Aucune couverture</b>  Consultations d'un autre dentiste couvertes, mais uniquement si elles sont directement liées à d'autres frais couverts

## L'ASSURANCE DENTAIRE EN UN COUP D'ŒIL

FRAIS COUVERTS	ASSURANCE DENTAIRE 1	ASSURANCE DENTAIRE 2
	Radiographies, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une panographie ou série complète de radiographies par période de 24 mois consécutifs</li> <li>- radiographies interproximales et radiographies effectuées pour établir un diagnostic spécifique</li> </ul>	<b>Aucune couverture</b>  <b>Aucune couverture</b>
<b>ENDODONTIE</b>	Traitements radiculaires et obturation des canaux, et traitement des maladies de la pulpe	Traitements radiculaires et obturation des canaux, et traitement des maladies de la pulpe
<b>PARODONTIE</b>	Traitement des maladies des gencives et des autres éléments de soutien	Traitement des maladies des gencives et des autres éléments de soutien
<b>SERVICES DE PROTHÈSE</b>	Prothèses amovibles complètes, maxillaire inférieur et maxillaire supérieur, une fois par période de 3 années consécutives  Prothèse amovible partielle, une fois par période de 3 années consécutives  Ajustement, réparation, rebasage et regarnissage de prothèses amovibles partielles ou complètes  Frais de laboratoire associés aux services de prothèse	Prothèses amovibles complètes, maxillaire inférieur et maxillaire supérieur, une fois par période de 3 années consécutives  Prothèse amovible partielle, une fois par période de 3 années consécutives  Ajustement, réparation, rebasage et regarnissage de prothèses amovibles partielles ou complètes  Frais de laboratoire associés aux services de prothèse
<b>PONTS, COURONNES, INCRUSTATIONS EN PROFONDEUR ET INCRUSTATIONS DE SURFACE</b>	Ponets et couronnes y compris leur réparation, incrustations en profondeur, incrustations de surface et tenons dentinaires avec incrustations en profondeur ou de surface; corps coulé	Ponets et couronnes y compris leur réparation, incrustations en profondeur, incrustations de surface et tenons dentinaires avec incrustations en profondeur ou de surface; corps coulé

## L'ASSURANCE DENTAIRE EN UN COUP D'ŒIL

<b>FRAIS COUVERTS</b>	<b>ASSURANCE DENTAIRE 1</b>	<b>ASSURANCE DENTAIRE 2</b>
<b>ORTHODONTIE</b>	Examens, diagnostic, entretiens, appareils et autres services liés au redressement des dents	<b>Aucune couverture</b>

**NOTA :**

Si vous n'adhérez pas à l'une ou l'autre des assurances dentaires à votre départ à la retraite, vous ne pourrez pas y adhérer à une date ultérieure, sauf si vous avez renoncé à cette couverture parce que vous étiez couvert par l'assurance collective dentaire de votre conjoint/partenaire, auquel cas vous pourrez adhérer à l'assurance dentaire des collèges dans les 31 jours suivant la date à laquelle votre couverture au titre du régime de votre conjoint/partenaire prend fin. Vous devrez présenter au gestionnaire des avantages sociaux du collège une attestation de la cessation de votre couverture.

**Vous pouvez consulter le présent document sur le site Web [www.thecouncil.ca](http://www.thecouncil.ca) sous la rubrique «Avantages sociaux».**